

Sur l'île des impressionnistes
à Chatou depuis 2004

SUZANNE

Héroïne d'un feuilleton à épisodes



Le projet est né à l'occasion d'un concours organisé par la Fondation Entreprise du Groupe Banque Populaire qui valide le dossier de reconstruction à l'identique du canot à vapeur de plaisance *Suzanne*. Sequana aussitôt se met au travail autour des deux piliers fondateurs, Georges Schindler et André Gasparetto. La direction du chantier est confiée à Jim Bresson.

Marc Ronet, architecte naval, assure la maîtrise d'œuvre du projet.

Mise en chantier le 18 septembre 2004.

Sur l'île des impressionnistes à Chatou



Pose de la quille de Suzanne

Rivetage des membrures



Pose du tableau arrière



La cale à border



La construction de *Suzanne* va occuper tous les membres de Sequana organisés en équipe.
Ne pas oublier qu'il s'agit d'une chaloupe à vapeur de 1882 !
Cela signifie qu'elle va être mue par une machine alimentée énergiquement par une chaudière.
Cet aspect est bien nouveau pour l'équipe qui va devoir se familiariser avec un métier en voie de disparition, celui de « chauffeur », chargé d'entretenir la chaudière.
Nos mécaniciens improvisés vont devoir calculer les caractéristiques qui permettront à la chaudière de faire avancer la chaloupe, comme : la puissance requise et exprimée en Watts, la quantité de vapeur nécessaire pour un fonctionnement à plein régime ...

La charpente



Sur l'île des impressionnistes à Chatou



Les esprits s'échauffent, eux aussi !

Et l'équipe s'est rapprochée de la grande aventure de l'installation de la chaudière, offerte par la famille Schindler. La machine de 1882 a reçu une très grande révision avant de pouvoir lui faire subir de nombreux essais.

En conclusion de cette belle histoire, *Suzanne* assure un plein succès à l'équipage et à *Sequana* lors de chacun de ses déplacements. Son « sifflet à vapeur » est du plus bel effet !





Le navire **Suzanne**
de **Chatou Musée Fournaise**

a été certifié

Bateau d'Intérêt Patrimonial
par la
Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial

sur avis favorable de la commission d'agrément
réunie le **16 juin 2011** à **Paris**

numéro d'agrément **2011 029**

Ce label* prend effet à compter du **1^{er} janvier 2011**

Il est valable jusqu'au **31 décembre 2015**

Le Président de la Commission
d'agrément
Georges PRUD'HOMME

Le Président de la Fondation du Patrimoine
Maritime et Fluvial
Gérard d'ABOVILLE

*Loi n°2006-1771 du 30 décembre 2006 intégrée dans l'article 224 du code des douanes et décret n°2007-1262 du 21 août 2007.

Avec précaution, *Suzanne* prend son premier bain telle une star, le 11 juin 2006. Une foule immense admire sa robe blanche. Le député, le maire, le conservateur du musée de la Batellerie, de nombreuses personnalités se bousculent... Georges Schindler monte à bord, non sans une certaine émotion. Le temps de faire monter la pression ! *Roastbeef, Mélusine, Chahut, Nymphée, Lili, L'enchanteur* escortent la première sortie dans le monde de leur nouvelle compagne.

